



[www.crk-aquitaine.com](http://www.crk-aquitaine.com)

## **Charte environnementale.**

### **Source : CNK Séance du 23/09/2008**

Dans sa séance plénière du 23 septembre 2008, la Commission Nationale de Karting a, à l'unanimité, décidé de mettre en place une charte environnementale, non pas pour répondre à un effet de mode mais parce que le karting d'aujourd'hui mais surtout de demain, ne pourra ignorer l'environnement qui nous entoure.

Cette charte environnementale sera au cœur de chacune de nos réflexions et aucune décision ne pourra être prise sans cette prise en compte.

La charte environnementale s'appliquera sur trois axes de réflexion essentiels qui sont :

- le bruit (nuisances sonores)
- la protection des sols et la gestion des déchets
- les émissions de gaz

Concrètement, cela se traduira par :

En ce qui concerne le bruit :

- 1- Réalisation d'un état des lieux afin d'avoir connaissance du niveau de bruits actuels des karts dans différentes conditions de pratiques ; loisirs, entraînements, compétitions
- 2- Contrôles sonométriques lors des épreuves

L'objectif que nous nous fixons est une réduction, à terme, du niveau sonore de nos karts de compétitions tant dans une approche encadrée que non encadrée.

En ce qui concerne la gestion des déchets et protection de l'environnement :

1- Pour ce qui est de la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbure, nous imposons, et pour cela dès le 1er janvier 2009, la présence obligatoire d'un tapis de sol absorbant pour toute intervention sur un kart dans le paddock. Dans le même temps, nous demandons aux pistes de mettre à disposition des concurrents, un emplacement désigné où se trouveraient des fûts de récupération des huiles et essences usagées

2- Pour ce qui concerne la gestion des déchets et plus particulièrement des pneumatiques usagés, une réflexion plus profonde visant à ce que l'utilisateur ne soit pas l'unique interlocuteur, est nécessaire.

En ce qui concerne l'émission de gaz, c'est de l'évacuation des gaz d'échappement dont il s'agit. Cette action s'inscrit dans le moyen terme car toute action nécessitera des essais au banc. Sa finalité est de baisser le % d'huile dans l'essence de combustion pour en arriver au seul % nécessaire au bon fonctionnement du moteur.

Chacune des démarches précitées fera l'objet d'une information spécifique en direction de nos pratiquants.

Cette charte environnementale fera l'objet d'un examen régulier par la Commission Nationale de Karting.